

Paris, le 1^{er} juillet 2013

Communiqué de presse

L'ISR adopte une nouvelle définition afin de mieux se faire connaître des épargnants

Afin de familiariser les épargnants avec l'Investissement Socialement Responsable (ISR), ses promoteurs, l'AFG (Association Française de la Gestion financière) et le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) ont décidé d'en préciser la définition :

"L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable".

Cette nouvelle définition met en valeur **l'objectif de l'ISR et son lien avec le développement durable**. Elle n'est plus seulement fondée sur les moyens mis en œuvre par les sociétés de gestion pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire la prise en compte des critères ESG - Environnement, Social/Sociétal, Gouvernance en sus des critères financiers usuels. En outre, pour la première fois, elle insiste sur l'influence exercée par l'ISR et sur les impacts sociaux et environnementaux qui découlent de cette gestion ISR.

La gestion pour compte de tiers et notamment la gestion ISR contribuent de manière essentielle au financement de l'économie. Elle draine l'épargne vers les entreprises, Etats, collectivités locales et autres bénéficiaires.

Dans ce contexte, les Pouvoirs Publics s'intéressent de plus en plus à l'ISR. La feuille de route pour la transition écologique de la Conférence Environnementale de septembre 2012 a, pour la première fois, émis l'objectif d'élaborer un label ISR.

Plus récemment, le rapport Brovelli-Drago-Molinié, dont l'objectif est de renforcer la démarche de responsabilité sociétale des entreprises - RSE, a formulé quatre propositions visant à promouvoir l'ISR, parmi lesquelles l'idée d'un label ISR « unique et enrichi » qui facilite sa diffusion auprès des épargnants.

Enfin, le Premier ministre a lancé le 17 juin dernier la plateforme RSE, qui constitue un espace de dialogue partagé entre l'ensemble des acteurs concernés. Le règlement de cette plateforme prévoit le suivi des liens entre RSE et ISR (qualité des informations mises à la disposition des investisseurs en matière extra financière).

L'AFG et le FIR se réjouissent de l'intérêt du gouvernement pour ce sujet. Ils accueillent positivement l'initiative de créer un label. C'est d'ailleurs notamment dans cette perspective que les promoteurs de l'ISR ont décidé de doter l'ISR d'une définition rénovée.

La nouvelle définition et le projet de label constituent, après l'actualisation en février dernier du code de transparence AFG/FIR/Eurosif, deux avancées majeures qui permettront aux épargnants de mieux appréhender l'ISR.

A propos de l'AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. La France est leader dans la gestion de fonds ISR en Europe. L'AFG a très tôt, notamment par la mise en place d'une Commission ISR, aujourd'hui présidée par Philippe Zaouati, décidé d'apporter son plein appui au développement en France de la gestion financière socialement responsable. Lieu d'échanges et d'information, cette commission est active dans des domaines aussi concrets que l'élaboration de codes de transparence, le code AFG-FIR que doivent suivre tous les fonds ISR ouverts au public, l'animation et la participation aux activités de Place relatives à l'ISR. L'AFG a joué, et joue actuellement, un rôle majeur dans la constitution et le fonctionnement de la chaire de recherche "Finance Durable et Investissement Responsable". Cette implication de l'AFG dans l'ISR se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'épargne longue (épargne salariale et épargne retraite notamment) et de la qualité des actifs (action résolue en matière de gouvernement d'entreprise...), leviers du bon financement de l'économie et d'une protection efficace des intérêts des épargnants.

A propos du FIR

Le FIR - Forum pour l'Investissement Responsable - est une association multipartite qui a pour objet social unique de promouvoir l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notation extra-financière, conseils investisseurs, organisations de place et syndicales, mais aussi des universitaires et des professionnels engagés.

Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des institutions et des leaders d'opinion ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance au travers, notamment, de la plateforme CorDial (Corporate Dialogue). Le FIR est également à l'initiative du Prix de la recherche européenne "Finance et développement durable". Ce Prix, auquel sont associés les PRI (Principles for Responsible Investment), récompense chaque année depuis 2005 les meilleurs travaux académiques. En 2010, le FIR a lancé la *Semaine de l'ISR* qui, chaque année en octobre, compte plusieurs dizaines d'événements partout en France.

Le FIR (FrenchSif) est Administrateur et l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

Contacts : Dominique Pignot, directrice de la communication de l'AFG, d.pignot@afg.asso.fr, 01 44 94 94 17
Laure Delahousse, directrice des gestions spécialisées de l'AFG, l.delahousse@afg.asso.fr, 01 44 94 94 39
Audrey Hyvernât, responsable ISR de l'AFG, a.hyvernât@afg.asso.fr, 01 44 94 96 63
Grégoire Cousté, délégué général du FIR, gregoire.couste@frenchsif.org, 09 72 27 23 08